



GUIDE DE ROUTE



COUPE DE FRANCE DN1
40^{ème} Grand Prix de CHERVES
09 AOÛT 2018 - Nouvelle-Aquitaine



ENGAGEMENTS

PARTICIPATION

Selon l'article 3 du règlement Route Coupe de France Drag Bicycles DN1, la Coupe de France Drag Bicycles des Clubs DN1 2018 est réservée exclusivement aux clubs de Division Nationale 1.

NB : Une équipe de DN1 qui ne participe pas à une manche de la Coupe de France Drag Bicycles des Clubs DN1 se verra en 2019 rétrogradée automatiquement en Division Nationale 2 ou Division Nationale 3 ou se verra retirer son label.

COMPOSITION DES ÉQUIPES

Selon l'article 4 du règlement Route Coupe de France Drag Bicycles DN1, l'épreuve se dispute par équipes de 6 coureurs de 1ère catégorie dont quatre français âgés de moins de 26 ans obligatoirement. Les deux autres coureurs pouvant être français ou étrangers, sans restriction d'âge.

Toute participation avec une équipe incomplète entraînera systématiquement une pénalité de 15 points par coureur absent.

Toutefois, à moins de quatre coureurs, l'équipe se verra refuser le départ. Il est bien entendu qu'une équipe de Division Nationale 1 dans l'impossibilité d'aligner quatre coureurs au départ ou absence au départ, se verra attribuer une pénalité de 90 points (15 points multipliés par 6 coureurs).

Un coureur intégrant le club après le 1er mars 2018, date de délivrance de la licence, de la double appartenance et/ou de l'attestation d'appartenance, ne pourra pas participer à la Coupe de France Drag Bicycles des Clubs DN1, qui comptera au classement DN1.

Toute infraction entraînera la mise hors course de l'équipe pour l'épreuve considérée et la suppression des points acquis par tous les coureurs de l'équipe. Les points ainsi perdus ne pourront en aucun cas être attribués à d'autres coureurs.

ARBITRES

COLLÈGE DES ARBITRES

Président du Jury : PECQUENARD Henri

Commissaire 1 : ROUSSEAU Olivier

Commissaire 2 : VERMEULEN Patrick

Juge Arrivée : PINEAU Christelle

Commissaire Moto 1 : LAVIGNAC Stéphane

Commissaire Moto 2 : BEGAUDEAU Karine

Chronométrateur : LAFARGUE Frédéric

Voiture Balai : CYCLE POITEVIN

RÈGLEMENT

ORGANISATION

L'épreuve 40^{ème} GRAND Prix de Cherves est organisée par l'Amicale cycliste de Cherves sous le contrôle technique du Cycle Poitevin et sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme et de la Coupe de France Drag Bicycles des Clubs DN1 2018. Elle se dispute le **Jeudi 09 Août 2018 2018**.

TYPE D'ÉPREUVE

L'épreuve compte pour la septième manche de la Coupe de France Drag Bicycles des Clubs DN1 2018. Elle est inscrite au calendrier FFC.

Selon l'article 8 du règlement Route Coupe de France Drag Bicycles DN1, l'épreuve sert de support au classement de la Coupe de France Drag Bicycles des Clubs DN1. L'épreuve est en classe **Nationale Élite 2.12.1**.

ANTIDOPAGE

Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve. Le contrôle antidopage a lieu à : **Salle des fêtes rue de la mairie 86170 Cherves**.



Les permanences de départ et d'arrivée se tiendront comme suit :

Le Mercredi 8 Août 2018

Permanence de 16h30 à 17h45
Retraits des dossards Salle des Fêtes de la Mairie à Cherves

Le Jeudi 9 Août 2018

Permanence de départ
Horaires : 09H30 - 11H20
Salle des fêtes rue de la Mairie de Cherves
86170 CHERVES

Permanence d'arrivée
Horaires : à partir de 16h30
podium protocolaire
86170 CHERVES

LIEUX PRATIQUES

RÉUNION DES DIRECTEURS SPORTIFS

La réunion des directeurs sportifs, en présence des membres du Collège des Arbitres, est fixée au : **Mercredi 08 Août 2018 à 18h00** salle des fêtes de CHERVES (86) rue de la Mairie.

RADIO-TOUR

L'information course sera assurée par la société **Delage**. Les informations courses sont émises sur les fréquences : 157.4875 MHZ



PERMANENCE

LIEU & HORAIRES D'OUVERTURE

HÉBERGEMENT

Gîtes de France de la Vienne au 05 49 37 19 77 ou sur le site www.gitesdefrance-vienne.com.

- Hôtel particulier de Turenne 86110 Varennes (gîte de groupe de 14 lits)
A 10 Km de Cherves
Au 05 49 36 06 00

- Hôtel du Cheval blanc à Vouillé à 18 km de Cherves au 05 49 51 81 46

Hôtels du Futuroscope (voir sur internet) à 35 km de Cherves

- CREPS de Poitiers au 05 49 36 06 00

Hôtel Saint Jacques Parthenay à 25 km de Cherves au 05 49 64 33 33

- La Bouchelière (gîte) Parthenay au 05 49 64 47 94

FEUILLE DE DÉPART PRÉSENTATION DES ÉQUIPES

Les coureurs devront signer la feuille de départ :

- ▶ **Jeudi 9 Août 2018:** au podium dans la cour de la salle des fêtes à côté la Mairie de Cherves à partir de 10h00 suivi de la présentation des équipes à 10h30.

Ils devront se présenter par équipe complète accompagnés de leur directeur sportif.

DÉPART FICTIF FLÈCHES ET DIRECTIONS

Afin que le cortège des véhicules accompagnants l'épreuve puisse se mettre en place, la course se fera par un départ fictif suivi d'un départ réel lancé de CHERVES ; rue du moulin D72b, LA TOUCHE: **1,75 km en fictif.**

- ✓ Fléchage aérien et au sol. (*peinture de couleur jaune*).
- ✓ Les flèches verticales de couleur noir sur fond jaune pour le circuit en ligne. et des flèches rouge sur fond blanc pour le circuit final.

APRÈS-COURSE

Délais d'arrivée en fonction des caractéristiques de l'épreuve les délais d'arrivée ont été fixés comme suit **10%**

Conformément à l'article 2.6.032 du règlement FFC, le Collège des Commissaires peut prolonger les délais d'arrivée après consultation de l'organisateur.

INCIDENTS DE COURSE DANS LES DERNIERS KILOMÈTRES

Conformément à l'article du règlement FFC **2.6.027**, en cas de chute, de crevaison ou d'incident mécanique dûment constaté, dans les trois derniers kilomètres d'une étape en ligne, le (ou les) coureur(s) accidenté(s) est (sont) crédité(s) du temps du (ou des) coureur(s) en compagnie du (ou desquels) il(s) se trouvai(en)t au moment de l'accident. Son (ou leur) classement sera celui du franchissement de la ligne d'arrivée.

Si à la suite d'une chute après le passage dans les trois derniers kilomètres un coureur est dans l'impossibilité de franchir la ligne d'arrivée, il sera classé à la dernière place de l'étape et crédité du temps du (ou des) coureur(s) en compagnie du (ou desquels) il se trouvait au moment de l'accident.



*Temps horaire calculé sur une base de 45 km/h de moyenne

- ▶ ***Début de la zone de ravitaillement :**
Après la Moix: km 51,500 (DZR)
- ▶ ***Fin de la zone de ravitaillement :**
2 km avant Cuhon: km 53.87 (FZR)
- ▶ Temps horaire calculé sur une base de 45 km/h de moyenne




ZD = Zone de danger
MG = Meilleur Grimpeur
ZR = Zone de Ravitaillement
PC = Points-Chauds






Itinéraire	Route	Kms parc.	Courses
Détailé			45 km/h*
CHERVES - Départ fictif	D72b	0	11h20 :00
La Touche- rue du Pâté/ Départ réel lancé	D72b /D84	0	12h30 :00
Carrefour de Beauvais à gauche Dir.Vouzailles D84	D184	1,65	12h32 :12
VOUZAILLES	D84	5,64	12h37 :31
Carrefour route de Neuville (<i>Mairie</i>)	D84	5,82	12h37 :46
La Rondelle	D84	8,67	12h41 :34
Carrefour à gauche rue des Roches vers Champigny-le-Sec	D84/D42	9,28	12h42 :22
CHAMPIGNY-LE-SEC	D23 E1	10,43	12h43 :54
Rue des Courances	D42	10,69	12h44 :15
Carrefour à gauche rue du Château Fromage =>	D84	10,87	12h44 :30
Carrefour route d'Ourly tout droit	Rue du stade	11,41	12h45 :13
Rue du stade	"	30,0	12h45 :33
Carrefour gauche Dir. Mirebeau	D7	11,94	12h45 :55
Carrefour avec route de Thouars /Poitiers (D18) tout droit dir.Mirebeau	D7	16,04	12h51 :23
Carrefour à droite (<i>petite route communale</i>) vers Varennes (<i>Grand Bourg</i>)	D7/Rte Communale	16,76	12h52 :18
Carrefour avec D347 route de Poitiers/Loudun tout droit	Couper D347	19,02	12h55 :22
VARENNES		19 ,10	12h55 :28
Rue des Beaudinières	Rte Communale	19,18	12h55 :34
Carrefour à gauche Place d'église		19,29	12h55 :43
Rue de la mairie dir. Thurageau (<i>petite route communale</i>)	Rte Communale	19,51	12h56 :01
Route de Ry/Les Touches/Bourcanin/Abain (<i>petite route communale</i>)	Rte Communale	20,84	12h57 :47
Carrefour à gauche Dir.Thurageau	Rte Communale/D42	21,53	12h58 :42
Route du Maupas	D42	23,06	13h00 :45
THURAGEAU	D42/D15	23,30	13h01 :04
Carrefour à gauche Dir. Mirebeau	D42/D15	23,56	13h01 :25



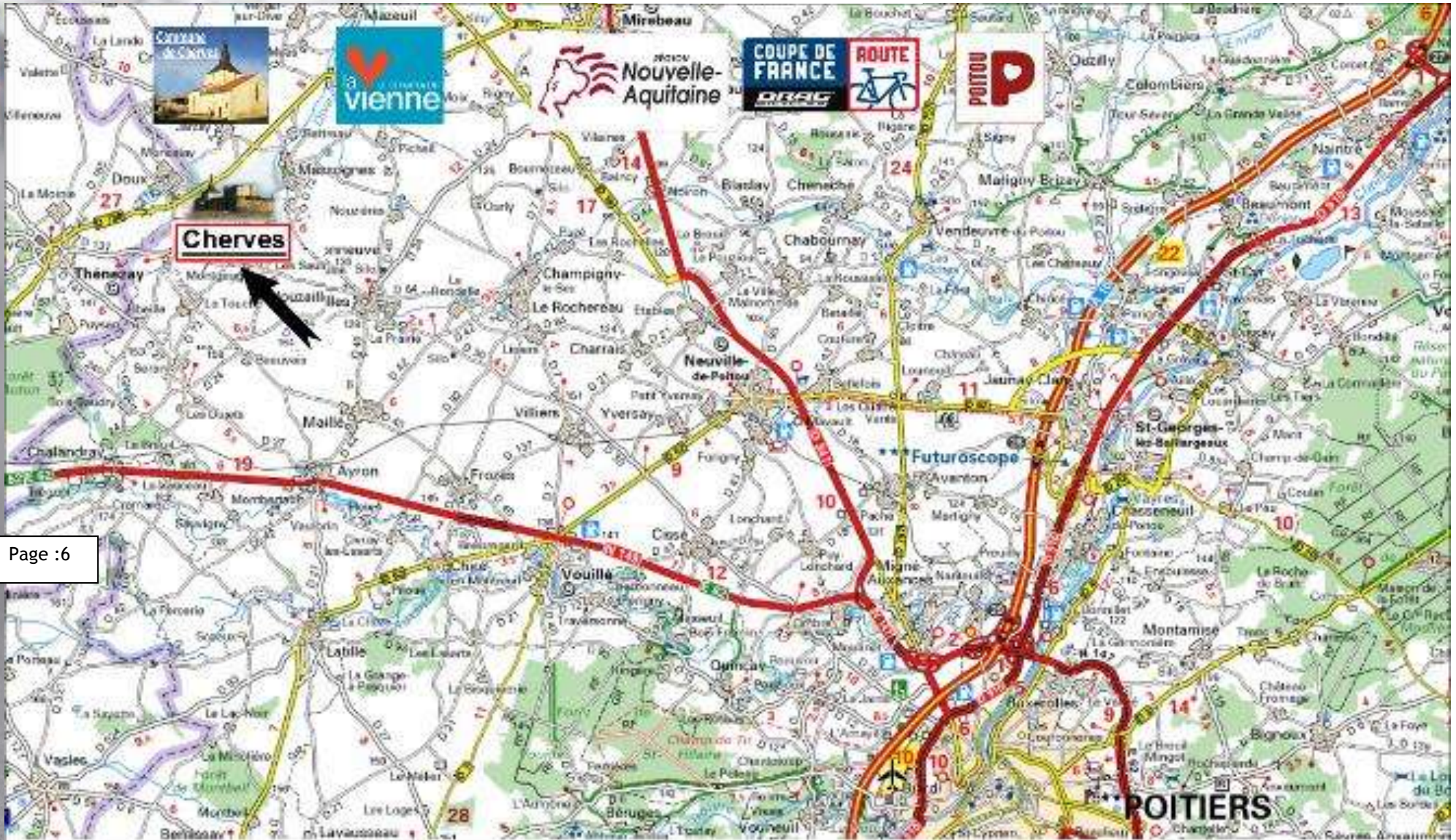
Itinéraire	Route	Kms parc.	Courses
Détaillé			45 km/h*
Carrefour à droite route de Luché (petite route communale)	D15/Rte Communale	25,66	13h04 :13
Route de Luché/La Plaine/Rochefort	Rte Communale	27,70	13h06 : 56
Carrefour avec D725 route de Lençloître/Châtelleraut tout droit	Rte Communale	28,66	13h08 :13
Carrefour (Près de Seully) tout droit	Rte Communale	29,34	13h09: 07
Rue du petit Verger Gazeau	Rte Communale	29,80	13h09: 44
Couper D72 Dir.D7	D72/ vers D7	29,97	13h09 :58
Carrefour à droite Dir.Coussay	RC/ D7	31,03	13h11 :22
COUSSAY (ralentisseur)	D7/ D41	35,00	13h16:40
Carrefour à gauche	D7/ D42	35,09	13h16 :47
Carrefour de la Berthonerie tout droit	D41	36,03	13h18 :02
Carrefour à gauche Dir.Fleury	D41/Rte Communale	36,32	13h18 :26
FLEURY	Rte Communale	36,80	13h19 :04
Rue des bleuets/Rue des Passeroses=>Virage serré à gauche  	Rte Communale	36,90	13h19 :12
Carrefour à droite Dir.Chouppes	Rte Communale	38,00	13h20: 40
Route du passage Billaud tout droit Dir.Chouppes	Rte Communale	38,46	13h21 :17
Carrefour à droite Dir.Chouppes	D45	38,93	13h21 : 54
Carrefour avec D347 Poitiers/ Loudun tout droit Dir.Chouppes	D45	40,00	13h23 : 20
CHOUPPES		40,40	13h23 : 52
Grand rue (<i>mairie</i>)	D45	40,77	13h24 : 22
Carrefour à gauche Grand rue (<i>Cimetière</i>)	D45	41,06	13h24 : 45
Carrefour à gauche Dir. Mirebeau	D45/ D15	42,34	13h26 : 27
MIREBEAU	D15	44,65	13h29 : 32
Carrefour avec rue de l'Industrie tout droit	D15	45,08	13h30 : 06
Carrefour avec D725 à gauche (<i>Magasin Gam Vert</i>)	D15 /D725	45,40	13h30 : 32
Carrefour avec D725 à droite Dir. Rue Victor Hugo	D725	46,00	13h31 : 20
Rue Condorcet (EHPAD)	MG	46,15	13h31 : 32
Carrefour à droite Dir. Amberre	D7	46,20	13h31 : 36



Itinéraire	Route	Kms parc.	Courses
Détaillé			45 km/h*
Carrefour droite Dir. Amberre vers D7		46,29	13h31: 43
Rue Marie Curie	D7	46,50	13h32 : 00
Carrefour à Gauche Dir.Amberre	D7/ D24	46,76	13h32 : 21
AMBERRE	D24	48,18	13h34 : 14
Rue de la Fontaine de St Martin	D24	48,30	13h34 : 24
Carrefour à droite rue du 8 Mai 45 (<i>mairie</i>)		48,44	13h34 : 35
Carrefour à gauche route de Rigny => (Ralentisseurs) 		48,64	13h34 : 51
Carrefour avec rue de Prespson/rue de la Grotte tout droit 		49,00	13h35: 20
Carrefour avec D18 route de Thouars/Poitiers tout droit Petite route communale de droite		49,38	13h35 : 50
Rue d'Amberre petite (route communale)	Rte Communale	50,09	13h36 : 47
Rigny/ => (Ralentisseur) La Moix/La Minaudière Dir .Cuhon. Début de Zone de Ravitaillement 	Rte Communale	51.50	13h38 : 16
CUHON zone de collecte Fin de Zone de Ravitaillement	Rte Communale/D72	53,87	13h41: 50
Carrefour Dir. Massognes	D72	54,19	13h42 : 15
Carrefour à droite Dir. Massognes	D72A	56,38	13h45: 10
MASSOGNES	D72A	57,10	13h46 : 08
Carrefour avec D30 tout droit Dir. Maisonneuve	D72	58,65	13h48 : 12
MAISONNEUVE	D72	59,00	13h48: 40
Rue de Vallaille/Place d'église/Rue Grand	D72	59,96	13h49 : 57
Carrefour à droite Dir.Cherves (<i>les Saules</i>)	D72/84	60,73	13h52 : 10
Carrefour à droite (petite route communale rue de la Piquauderie	D84 /Rte Communale	63,12	13h54 : 10
Entrée du circuit final			

Détaillé	Route	Kms parc.	Points-chauds	45 km/h*
Carrefour à droite rue des Vigneaux =>Entrée Circuit Final	Rte Communale	64,00		13h55: 20
Bosse du Lavoir =>Zone de Ravitaillement suivi d'une zone de collecte 	Rte Communale	64,96		13h56 : 37
Carrefour de Saint-Martin avec D738 tout droit Dir.Doux	Rte Communale	65,37		13h57 :10
DOUX		66,00		13h58: 00
Rue de Saint-Martin à gauche => (Virage serré à gauche) rue de la mairie 		66,27		13h58: 22
Carrefour à gauche rue du Château MG 2 ; 3 ; 4 ; 5 ; 6 ; 7 ; 8 et 9 ^{ème} passage	Rte Communale	66,65		13h58 : 52
Carrefour en haut de la bosse à droite Dir.Thénezay	Rte/D738	67,21		13h59: 37
THENEZAY	D738	70,45		14h03: 36
Rue de Saint-Martin/route de la Moinie => (Chaussée rétrécie)   		70,63		14h04: 10
Place de l'église carrefour à gauche		70,88		14h04: 30
Rue du Général de Gaulle (Pharmacie)		71,03		14h04: 42
Carrefour avec route d'Ayron tout droit Dir.Cherves	D137	71,10		14h04: 48
Rue de Greuzard Dir. Cherves	D137	71,30		14h05: 04
Carrefour avec déviation DS	D84	73,86		14h08: 29
1 ^{er} passage sur la ligne d'arrivée à Cherves pour 10 tours de 10,76 km soit 107,60 km		74,36	PC	14h09:09
Fin du 1 ^{er} tour au passage sur la ligne d'arrivée		85,12	PC	14h23: 30
Fin du 2 ^{ème} tour au passage sur la ligne d'arrivée		95,88	PC	14h37: 50
Fin du 3 ^{ème} tour au passage sur la ligne d'arrivée		106,64	PC	14h5 : 11
Fin du 4 ^{ème} tour au passage sur la ligne d'arrivée		117,40	PC	15h06: 32
Fin du 5 ^{ème} tour au passage sur la ligne d'arrivée		128,16	PC	15h20: 53
Fin du 6 ^{ème} tour au passage sur la ligne d'arrivée		138,92	PC	15h35: 14
Fin du 7 ^{ème} tour au passage sur la ligne d'arrivée		149,68	PC	15h49: 34
Fin du 8 ^{ème} tour au passage sur la ligne d'arrivée		160,44	PC	16h03: 55
Fin du 9 ^{ème} tour au passage sur la ligne d'arrivée		171,20	PC	16h18: 16
Fin du 10 ^{ème} tour ARRIVEE		181,96		16h32: 37
Déviation des motards et des directeurs sportifs à 500 mètres de l'arrivée sur la droite au				
Dernier tour « DEVIATION DS »				

Plan de situation



Page :6

ACCÈS AU SITE

TRANSPORTS

EN VOITURE

Depuis Poitiers : Prendre N° 149 en direction de Nantes, Vouillé. À Ayron quitter la N° 149 par la droite D27/D141 en direction de Thénézay puis suivre les panneaux Cherves.

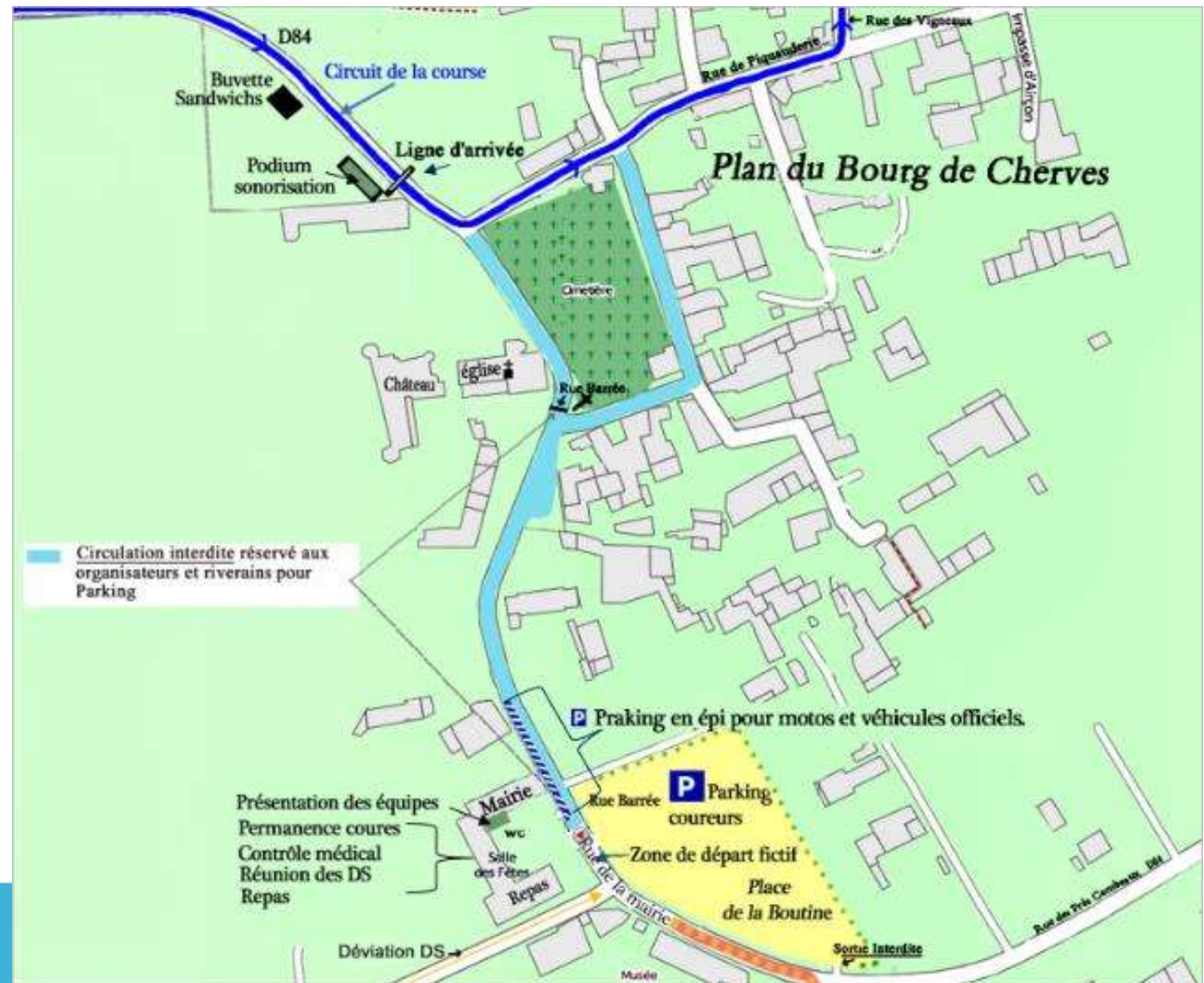
Depuis Parthenay : Prendre N° 149 en Direction de Poitiers jusqu'à la Ferrière quitter la N° 149 par la gauche Direction Thénézay D738 /D137 Cherves.

LIEU DE L'ARRIVÉE: CHERVES (86170)

GRANDES VILLES ENVIRONNANTES

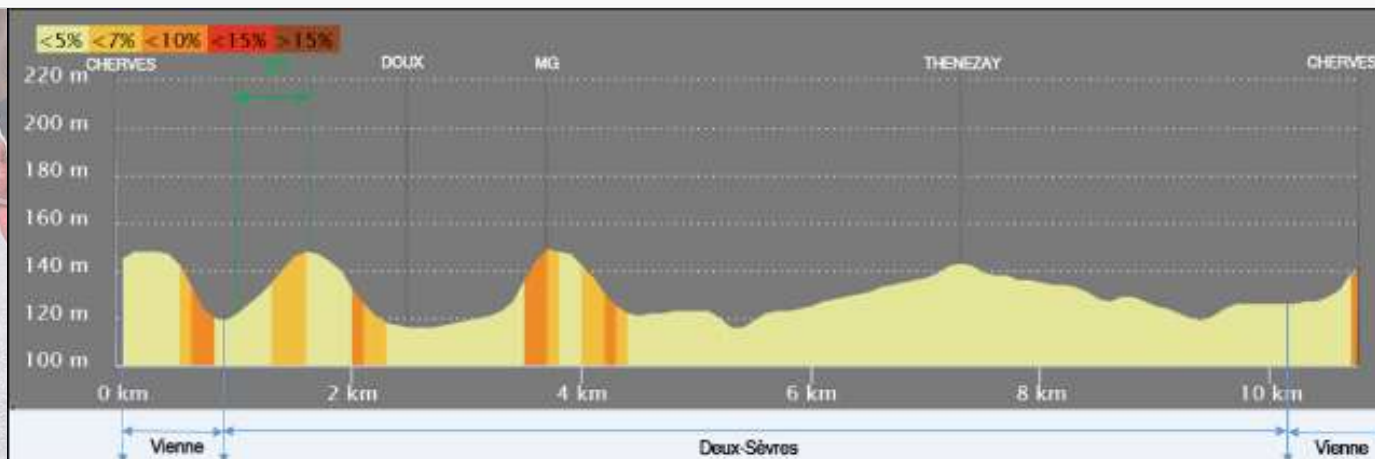
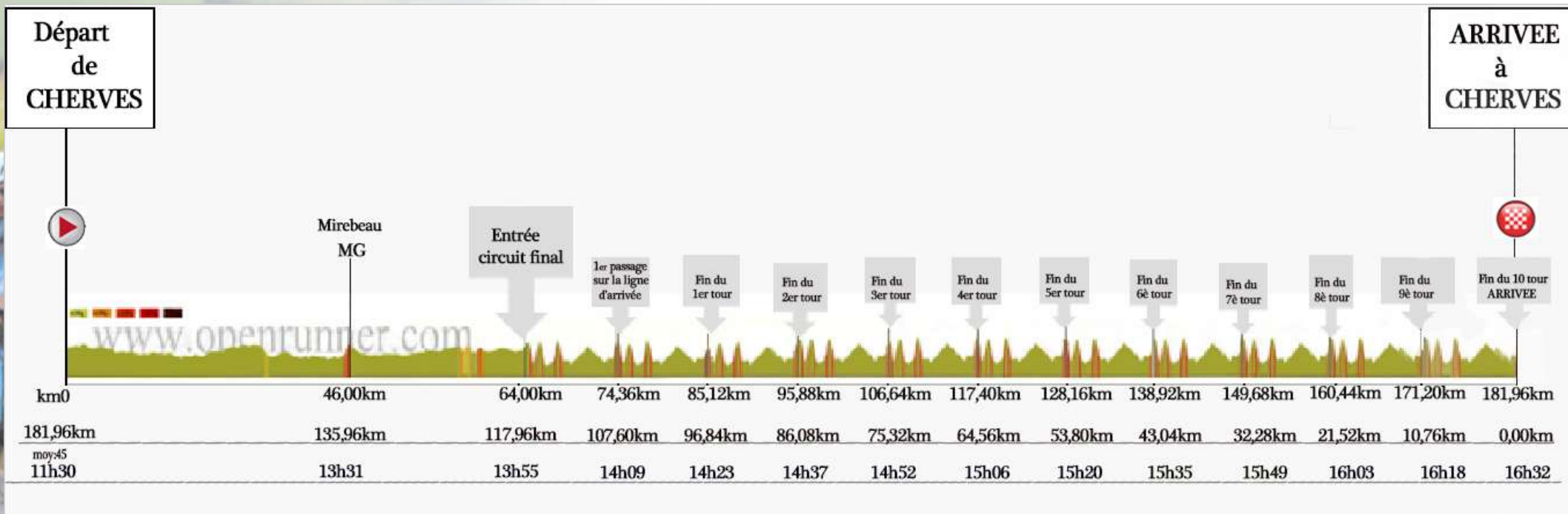
- ▶ POITIERS: 34 km
- ▶ PARTHENAY : 25 km

PLAN DU SITE DE DEPART ET D'ARRIVEE



GRAND PRIX DE CHERVES (86)

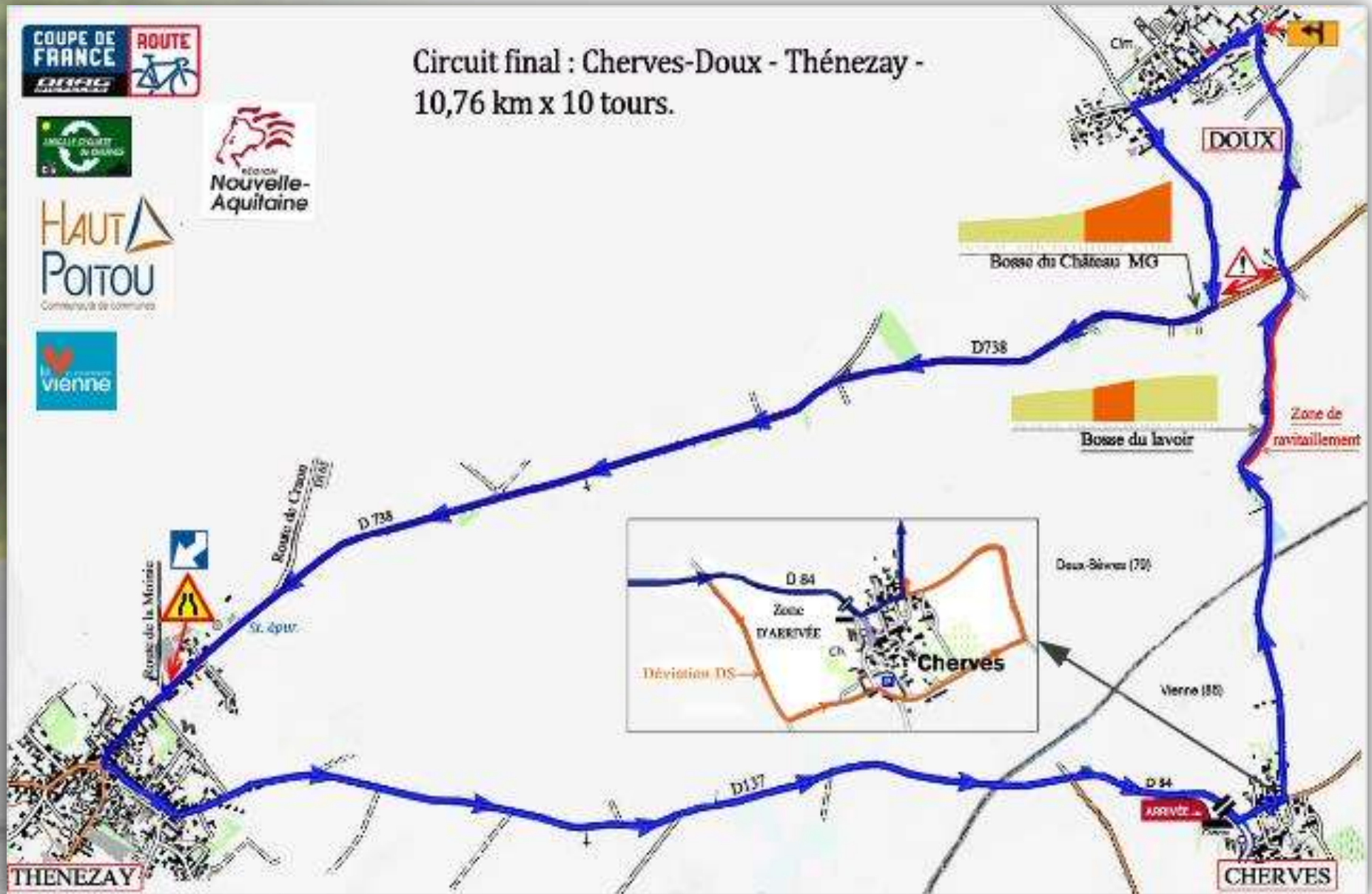
JEUDI 09 AOUT 2018



Plan du circuit final x10 tours

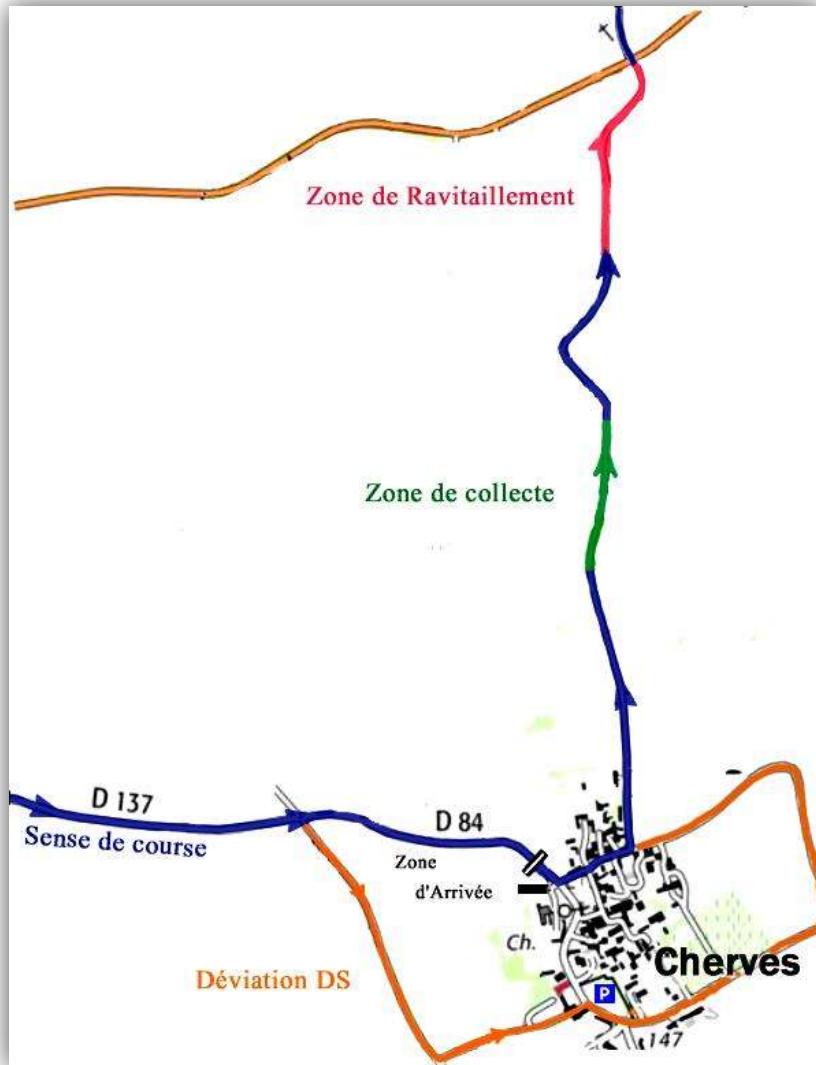


GRAND PRIX DE CHERVES (86)

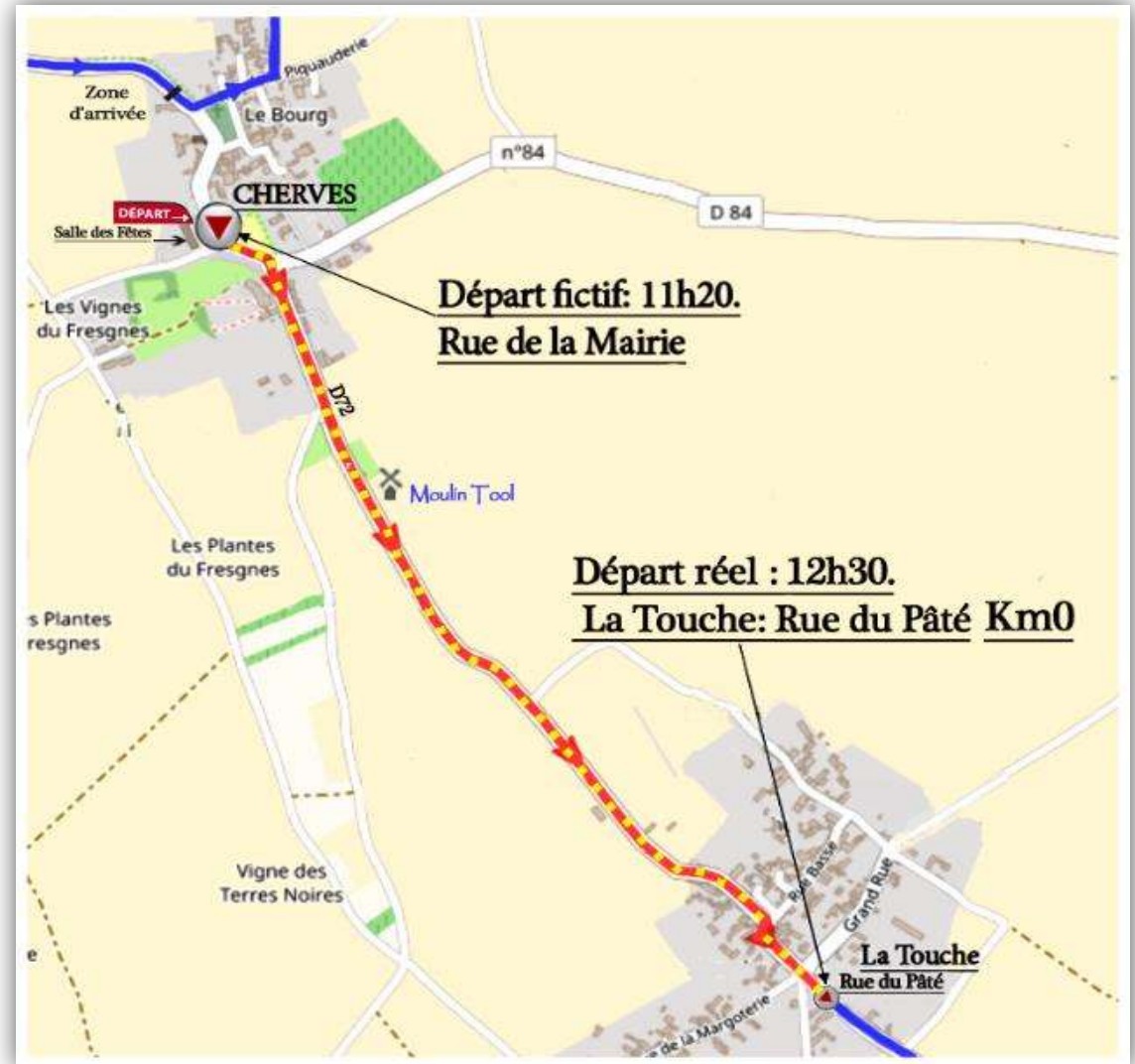


40^{ème} Grand Prix cycliste de Cherves (86170)
Jeudi 9 Août 2018 Nouvelle-Aquitaine

PLAN DU CIRCUIT: ZONE DE RAVITAILLEMENT ET DE COLLECTE



Départ fictif



RÉFÉRENTS SECOURS

SERVICE MEDICAL

Le service médical sera suivi par le Docteur MONToux Michel et Madame DUPUIS Fatima Infirmière diplômée d'état.

Une ambulance de la société AUGEREON assurera l'accompagnement de l'épreuve pour une éventuelle intervention évacuation vers l'Hôpital le plus proche si nécessaire après avis du médecin.

Hôpital de Poitiers. CHU 05 49 44 44 44

Hôpital de Parthenay (urgence) 05 49 68 30 00

URGENCES

En cas d'urgence la nuit, le **médecin** peut intervenir : Faire le 15

Les personnes bénéficiaires de ce service médical sont les **coureurs** et le **staff technique**.

Hôpital de Poitiers. CHU

FÉDÉRATION

FÉDÉRATION FRANÇAISE CYCLISME

FOUREZ Alexandre

Coordinateur Route FFC

Tél : +33 (0)6.99.15.94.21

E-mail : a.fourez@ffc.fr

COTS Delphine

Assistante Coordinateur Route FFC

Tél : +33 (0)1.81.88.09.53

E-mail : d.cots@ffc.fr

ORGANISATEURS

AMICALE CYCLISTE DE CHERVES

COLLON Gilles

Directeur de l'organisation

Tél : 05 49 51 06 86 / 06 81 91 34 38

E-mail : acc.cherves@laposte.net

COLLON Gilles

Responsable Relations Publiques

Tél : 05 49 51 06 86 / 06 81 91 34 38

E-mail : acc.cherves@laposte.net

COLLON Gilles

Responsable Hébergement & Restauration

Tél : 05 49 51 06 86 / 06 81 91 84 38

E-mail : acc.cherves@laposte.net

SABOUREAU Camille

Responsable des Tracés

Tél : 06 81 82 64 73

E-mail : acc.cherves@laposte.net

✓ **MERCREDI 8 AOÛT 2018: 86170 CHERVES (Lieu de permanence).**

✓ Heure d'ouverture : de 16h30 à 19h00.

Lieu : Salle du temps libre Rue de la Mairie. (Accueil des Équipes et Organisation Logistique et Technique).

✓ **Organisation Sportive :**

✓ **Permanence / Secrétariat :** Salle du temps libre.

✓ Contrôle des licences, remise des dossards et plaques de cadres (Cycle Poitevin) (16h30 à 17h45.)

✓ **REUNION DES DIRECTEURS SPORTIFS AVEC L'ORGANISATION ET LE JURY DES COMMISSAIRES :**

Salle du Temps libre à CHERVES : à 18h00.

Distribution de la liste définitive des partants : à 19h00.

✓ **JEUDI 9 AOÛT. CHERVES 86170**

Pose des récepteurs-radios par Mr Florian DELAGE Rue de la Mairie à 9h00.

✓ **CHERVES (rue de la Mairie).**

Accueil (réunion) des suiveurs, chauffeurs, pilotes motos, invités à : 9 h30 (salle du temps libre).

Mise en place des Véhicules «Course »

✓ Les Coureurs sont priés de se présenter en équipe par ordre de dossards pour l'émargement au podium situé dans la cour de la Mairie. de 10h30 à 11h15.

Rassemblement et appel des coureurs : Départ fictif à 12h20. (Rue de la Mairie).

Afin que le cortège des véhicules accompagnants l'épreuve puisse se mettre en place, la course se fera par un départ fictif de CHERVES par la rue du Moulin D72b suivi d'un départ réel lancé ou arrêté au lieu dit la TOUCHE rue du Paté face à l'école) à 12h30. (1,750 km en fictif).

✓ **FLECHAGE**

Fléchage aérien et au sol. (peinture de couleur jaune).

Les flèches verticales de couleur noir sur fond jaune pour le circuit en ligne.



Et rouge sur fond blanc pour le circuit final.





Règlement du meilleur grimpeur

Les endroits qui compteront pour le classement du Meilleur Grimpeur seront matérialisés par des panneaux ainsi qu'au sol : MG à MIREBEAU, et la sortie du village de DOUX à 3,6 km après le 1^{er} passage sur la ligne d'arrivée.

- 5 points au premier
- 3 points au deuxième
- 1 point au troisième

En cas ex-aequo, il sera tenu compte du plus grand nombre de places de 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} ; le cas échéant de la meilleure place obtenue lors du dernier sprint disputé.

Un classement général est établi par addition de points attribués sur les 3 meilleurs Grimpeurs sélectionnés.

1^{er} MG : MIREBEAU Bosse de la rue Victor Hugo ; rue Condorcet (*face à l'EHPAD*) au km 46.

Pas de Meilleur Grimpeur au 1^{er} passage à la sortie DOUX « bosse de la rue du Château »

Sur le circuit final

2^{ème} MG: 2^{ème} passage sortie de DOUX bosse de la rue Château au km 78

3^{ème} MG: 3^{ème} passage sortie de DOUX bosse de la rue du château.

4^{ème} MG 4^{ème} passage sortie de DOUX bosse de la rue du château.

5^{ème} MG 5^{ème} passage sortie de DOUX bosse de la rue du château.

6^{ème} MG 6^{ème} passage sortie de DOUX bosse de la rue du château.

7^{ème} MG 7^{ème} passage sortie de DOUX bosse de la rue du château.

8^{ème} MG 8^{ème} passage sortie de DOUX bosse de la rue du château.

9^{ème} MG : 9^{ème} passage sortie de Doux bosse de la rue du château.



Règlement des Points Chauds

- 5 points au premier
- 3 point au deuxième
- 1 point au troisième

En cas ex-aequo, il sera tenu compte du plus grand nombre de places de 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} ; le cas échéant de la meilleure place obtenue lors du dernier sprint disputé.

Les Points Chauds seront disputés du 1^{er} au 9^{ème} passage sur la ligne d'arrivée (*Podium*).
1^{er} passage sur la ligne d'arrivée au km 74,36.

Début des petits tours.

- A la fin du 1^{ème} passage sur la ligne d'arrivée
- A la fin du 2^{ème} passage sur la ligne d'arrivée
- A la fin du 3^{ème} passage sur la ligne d'arrivée
- A la fin du 4^{ème} passage sur la ligne d'arrivée
- A la fin du 5^{ème} passage sur la ligne d'arrivée
- A la fin du 6^{ème} passage sur la ligne d'arrivée
- A la fin du 7^{ème} passage sur la ligne d'arrivée
- A la fin du 8^{ème} passage sur la ligne d'arrivée
- A la fin du 9^{ème} passage sur la ligne d'arrivée

✓ RAVITAILLEMENTS (2 Zones)

La première zone de ravitaillement est prévue au km 51.50 rue d'Amberre (sortie du village de RIGNY) après la Moix, jusqu'au km 53.87 sortie du lieu-dit la MINAUDIERE Juste avant le village de CUHON. La deuxième zone de ravitaillement est prévue au km 117 (sur le circuit final après le lavoir sur 1km).
Un panneau matérialisera le début et la fin de ces zones de ravitaillement et une zone de collecte sera installée.

✓ DÉRIVATION

Au dernier tour, une dérivation obligatoire est mise en place pour les véhicules des directeurs sportifs à 500 mètres avant la ligne d'arrivée, ces voitures sont dérivées sur la droite permettant de rejoindre directement en suivant le fléchage le parking coureurs et la salle des fêtes. (Voir plan site d'arrivée).
Seuls sont autorisés à franchir la ligne d'arrivée les véhicules suivants : - Direction de l'Organisation - Commissaires - Médecin Officiel.

✓ GRILLE DE PRIX ET PROTOCOLE :

Les prix suivants sont attribués : - la dotation de l'épreuve, conformément au barème FFC, s'élèvera à 1 524 €
Répartis entre les 20 premiers coureurs du classement officiel

1^{er} 305€ - 2^{ème} 229€ - 3^{ème} 183€ - 4^{ème} 152€ - 5^{ème} 122€ - 6^{ème} 107 € - 7^{ème} 84€ - 8^{ème} 69€ - 9^{ème} 46€ - 10^{ème} 30€
11^{ème} 26€ - 12^{ème} 23€ - 13^{ème} 23€ - 14^{ème} 23€ - 15^{ème} 18€ - 16^{ème} 18€ - 17^{ème} 18€ - 18^{ème} 18€ - 19^{ème} 15€ - 20^{ème} 15€.

MEILLEUR GRIMPEUR 152/3 (76-46-30)

POINTS CHAUD 152/3 (76-46-30)

MEILLEURE EQUIPE 152/3 (76-46-30)

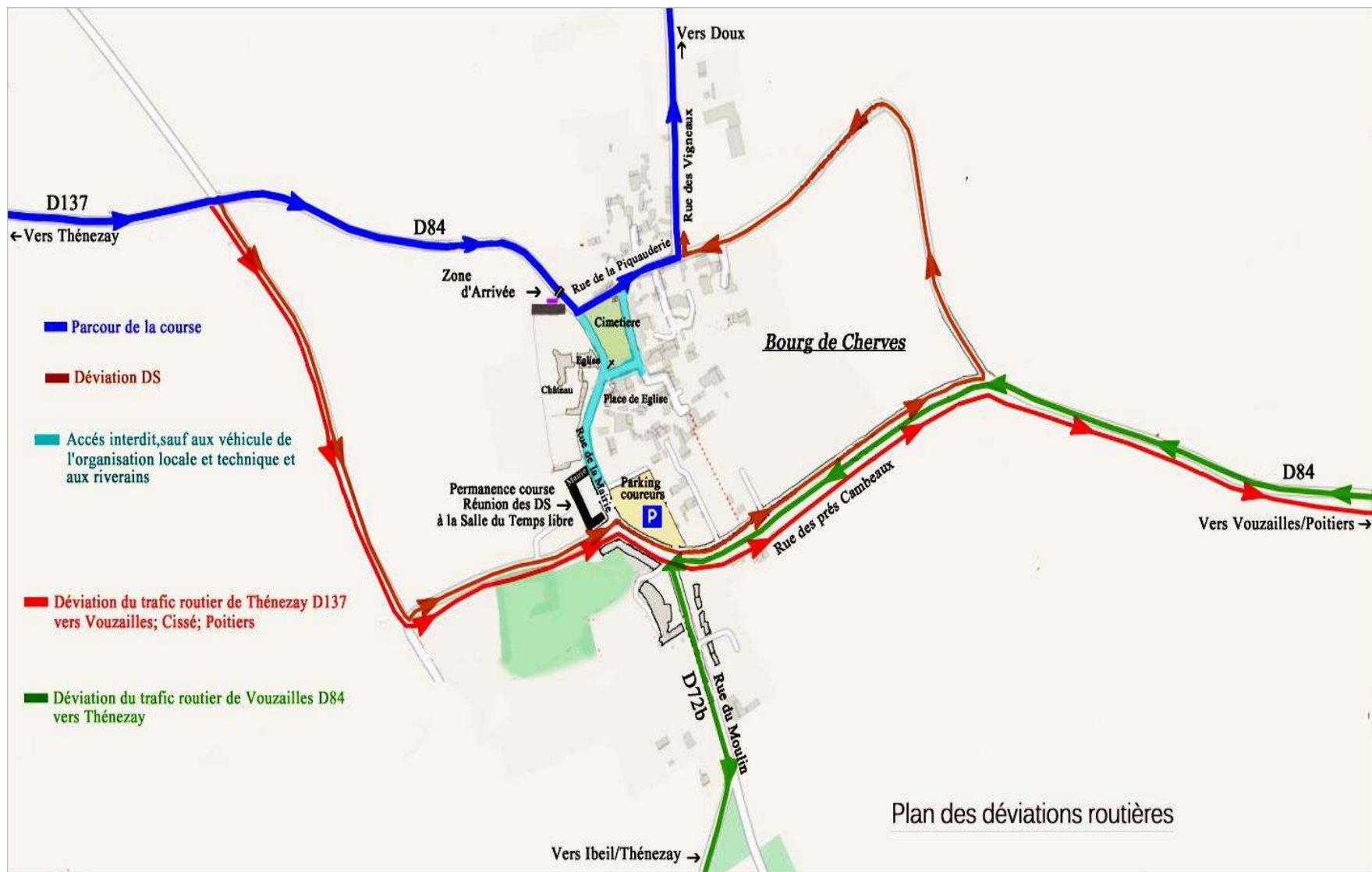
✓ ANTIDOPAGE

Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve. En outre, la législation antidopage Française S'applique également à l'épreuve. **Le contrôle antidopage a lieu à la salle du temps libre, rue de la Mairie (Salle des fêtes) - 86170 CHERVES**
(Voir plan site d'arrivée).

✓ PROTOCOLE

Les coureurs suivants doivent se présenter au protocole en tenue de compétition. Ils se présenteront dans un délai maximum de 10 minutes après l'arrivée.

Les trois premiers de l'épreuve - les vainqueurs des classements annexes : **MG, POINTS-CHAUDS, Meilleure ÉQUIPE** de l'épreuve, et meilleure équipe de la Coupe de France.



ARTICLE 1 - ORGANISATION

Le Grand Prix de Cherves est organisée par l'Amicale Cycliste sous le Contrôle du Cycle Poitevin et sous les règlements de la FFC. Il se dispute le Jeudi 9 Août 2018.

ARTICLE 2 – TYPE D'ÉPREUVE

L'épreuve est réservée aux athlètes de catégorie : Homme Amateurs 1^{er} catégorie. Elle est inscrite au calendrier FFC en Classe 3.54 (Coupe de France Drag Bicycles).

ARTICLE 3 – PARTICIPATION

Conformément à l'article 3 du règlement FFC de la Coupe de France Drag Bicycles l'épreuve est ouverte uniquement aux équipes : DN1 (participation obligatoire)
Concernant la composition des équipes, elle se fera selon le règlement de la Coupe de France Drag Bicycles des Clubs 2018.

Les équipes seront composées de 6 coureurs. En outre, la participation est refusée aux équipes présentant moins de 6 coureurs.

Les engagements doivent être parvenus à l'organisateur avant le 1^{er} Août. L'engagement est de 8 euros par coureur.

ARTICLE 4 – PERMANENCE (Mercredi 8 Août salle du temps libre à Cherves 86170)

Une permanence Technique se tiendra le Mercredi 8 Août de 16H30 à 19h.

Le retrait des dossards et la confirmation des partants Pour les responsables des équipes se fera le Mercredi 8 Août de 16h30 à 17h.45.

La réunion des Directeurs Sportifs organisée suivant l'Article 1.2087 du règlement FFC, en présence des membres du Jury des Commissaires et l'organisateur est fixée à 18h. (Salle du Temps Libre à Cherves).

ARTICLE 5 – OPERATION DE DEPART (Place de la Boutine à Cherves)

Les quartiers des coureurs ou pourront stationner les véhicules des équipes sont fixés sur la place Boutine et dans l'entrée du musée de Cherves ou parking devant le Foyer de Logement.

Les coureurs devront signer la feuille de départ entre 10h30 et 11h15 dans la cour de la Salle du Temps libre à Cherves.

Ils devront se présenter à la signature par équipes complètes. Chaque équipe sera présentée au public par les speakers officiels de l'épreuve.

Le rassemblement et l'alignement des coureurs (appel) s'effectueront à partir de 12h ligne de départ (rue de la Mairie). Le départ fictif sera prévu à 12h20 (départ de Cherves vers la route du moulin, suivi d'un départ réel ou lancé au lieu-dit La Touche (rue du Pâté face à l'école) à 12h30.

ARTICLE 6-RADIO-TOUR

Les informations course (radios Delage fréquence **157.5750MHZ.**

ARTICLE 7-ASSISTANCE TECHNIQUE NEUTRE

Le service d'assistance technique est assuré par le Cycle Poitevin.

Le service est assuré au moyen de 2 voitures de dépannage.

ARTICLE 8-INCIDENTS DANS LES DERNIERS KILOMETRES.

Conformément à l'article 2.6.027 du règlement FFC, les Dispositions relatives aux incidents de course dans les derniers kilomètres ne sont pas applicables à l'épreuve.

ARTICLE 9 –RAVITAILLEMENT (2 zones)

La première zone de ravitaillement est prévue au km 51.5 (sortie de la Moix à Amberre).

La deuxième zone de ravitaillement est prévue au km 117 (Bosse du Lavoir Doux sur 1 km).

Un panneau matérialisera le début et la fin de ces zones de ravitaillement.

ARTICLE 10- DERIVATION

Au dernier tour, une dérivation obligatoire est mise en place pour les véhicules des directeurs sportifs à 500 mètres avant la ligne d'arrivée, ces voitures sont dérivées sur la droite permettant de rejoindre directement en suivant le fléchage le parking coureurs et la salle des fêtes. (Voir plan site d'arrivée).

Seuls sont autorisés à franchir la ligne d'arrivée les véhicules suivants : - Direction de l'Organisation - Commissaires - Médecin Officiel.

ARTICLE 11-DELAIS D'ARRIVEE

Tout coureur arrivant dans un délai dépassant 5% du temps de vainqueur n'est plus retenu au classement. Le délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le Jury des Commissaires, en consultation avec l'Organisateur.

Tout coureur isolé, pointé à plus de 10 mm du peloton principal, doit s'arrêter et quitter la course.

ARTICLE 12- CLASSEMENTS

Les classements suivants seront établis :

- Un classement individuel
- Un classement des MG
- Un classement des Points chauds
- Un classement par équipes de l'épreuve
- Un classement de la meilleure équipe de Coupe.

Les classements des MG et des PC sont établis par addition de points. En outre, les lauréats devront terminer l'épreuve. En cas d'ex-aequo, il sera tenu compte du plus grand nombre de places de 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}; le cas échéant, de la meilleure place obtenue lors du dernier MG ou PC disputé.

Le classement par équipes se fait par l'addition des 3 meilleures places des coureurs d'une même équipe (Article 2.3044 du règlement FFC).

ARTICLE 13-PRIX

Les prix suivants sont attribués :

- La dotation de l'épreuve, conformément au barème FFC, s'élèvera à 1524 € repartis entre les 20 premiers coureurs du classement officiel.
- Les trois premiers des MG seront récompensés par un prix de 152€ (76-46-30)
- Les trois premiers des PC seront récompensés par un prix de 152€ (76-46-30).

Le total des prix distribués à l'occasion de l'épreuve est de 1980€.

ARTICLE 14-ANTIDOPAGE

Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve. En outre, la législation antidopage française s'applique également à l'épreuve.

Le contrôle antidopage à lieu à la Salle du Temps Libre à Cherves.

ARTICLE 15-PROTOCOLE

Les coureurs suivants doivent se présenter en tenue de compétition. Ils se présenteront dans un délai maximum de 10 minutes après l'arrivée.

- Les trois premiers de l'épreuve
- Le premier des classements MG et PC.
- La meilleure équipe au complet de l'épreuve
- La meilleure équipe au complet de la Coupe de France.

ARTICLE 16- PENALITES

Le barème des pénalités de la FFC est le seul applicable.

ORGANISATEURS



PARTENAIRES INSTITUTIONNELS



PARTENAIRES OFFICIELS





ANNEXE

Règlementation Coupe de France
Drag Bicycles des Clubs DN1 2018

ARTICLE 1

PRÉAMBULE

La Fédération Française de Cyclisme et la société DRAG BICYCLES unissent leurs efforts pour organiser la Coupe de France DRAG BICYCLES des Clubs DN1/DN2/DN3 2018.

Cette Coupe de France contribue à la mise en place d'une classification des clubs avec une prise en compte de résultats sportifs obtenus sur un certain nombre d'épreuves préalablement retenues.

La sélection des épreuves bénéficiant du label « Coupe de France DRAG BICYCLES des Clubs DN1/DN2/DN3 » porte sur les courses de classe « Elite nationale ».

La participation des équipes étrangères et des équipes continentales n'est pas admise dans ces épreuves.

ARTICLE 2

LISTE ÉPREUVES RETENUES*

- ▶ **11 mars 2018 - Course en ligne**
80^{ème} Bordeaux - Saintes (Nouvelle Aquitaine)
- ▶ **02 avril 2018 - Course en ligne**
90^{ème} Grand Prix de Vougy (Auvergne Rhône Alpes)
- ▶ **10 mai 2018 - Course en ligne**
8^{ème} Grand Prix du Pays de Montbéliard
- ▶ **21 mai 2018 - Course en ligne**
Grand Prix de Luneray (Normandie)
- ▶ **15 au 17 juin 2018 - Course par étapes**
La Sport Breizh - Trophée France Bleu Breizh Izel (Bretagne)
- ▶ **15 juillet 2018 - Course en ligne**
Entre Benne et Montmorillonais (Centre Val de Loire)
- ▶ **09 août 2018 - Course en ligne**
Grand Prix de Cherves (Nouvelle Aquitaine)
- ▶ **8 au 9 septembre 2018 - Course par étapes**
Boucles de l'Artois (Hauts de France)

* Pour des questions d'organisation des équipes participantes, les épreuves route retenues ci-dessus devront prévoir une arrivée maximum aux environs de **16h30** avec un protocole dans les 30 minutes maximum à l'issue de l'épreuve. De ce

fait, la réunion des Directeurs Sportifs doit être organisée la veille à **18 heures** environ.

La manche piste regroupe les clubs de DN1 et DN2 qui courront séparément. Elle aura lieu le Mercredi 2 Août 2017. Le lieu sera communiqué ultérieurement.

Un trophée des champions des Divisions nationales regroupant des clubs DN1, DN2 et DN3 2017 sera organisé le **Samedi 29 septembre 2017** :

- ▶ L'article 14 du présent règlement apporte des éléments complémentaires.
- ▶ Les détails d'organisation sur cette épreuve (méthode de qualification, classements, etc...) feront l'objet d'un règlement particulier.
- ▶ Cette épreuve ne compte pas pour le classement des coupes de France, support des montées et des descentes entre les niveaux. Il s'agit d'un titre honorifique qui vient ponctuer la saison 2018.

ARTICLE 3

PARTICIPATION EXCLUSIVE DN1 (PARTICIPATION OBLIGATOIRE)

La Coupe de France DRAG BICYCLES des clubs DN1 2018 est réservée aux équipes de Division Nationale 1 (liste communiquée en début de saison).

NB : Une équipe de DN1 qui ne participe pas à toutes les manches de la Coupe de France DRAG BICYCLES des clubs DN1, se verra en 2019 rétrogradée automatiquement en Division Nationale 2 ou Division Nationale 3 ou se verra retirer son label.

ARTICLE 4

COMPOSITION DES ÉQUIPES DANS TOUTES LES ÉPREUVES

COUPE DE FRANCE DES CLUBS DRAG BICYCLES DN1 2018

Toutes les épreuves se disputent par équipes composées de 6 coureurs de 1^{ère} ou 2^{ème} catégorie dont deux français âgés de moins de 26 ans minimum obligatoirement.

Toute participation avec une équipe incomplète entraînera systématiquement une pénalité de 15 points par coureur absent.

Toutefois, à moins de 4 coureurs pour les DN1, l'équipe se verra refuser le départ.

Il est bien entendu qu'une équipe de DN1, dans l'impossibilité d'aligner quatre coureurs au départ, se verra attribuer une pénalité de 90 points (15 points multipliés par 6 coureurs)

Un coureur intégrant le club après le 1^{er} mars 2018, date de délivrance de la licence, de la double appartenance ou de l'attestation d'appartenance, ne pourra pas participer aux épreuves de la Coupe de France DRAG BICYCLES des clubs DN1.

Toute infraction entraînera la mise hors course de l'équipe pour l'épreuve considérée et la suppression des points acquis par tous les coureurs de l'équipe. Les points ainsi perdus ne pourront en aucun cas être attribués à d'autres coureurs.

ARTICLE 5

CLM INDIVIDUEL (DANS LE CADRE DES ÉPREUVES PAR ÉTAPES)

Deux épreuves par étapes (Manche 5 : La Sport Breizh Trophée France Bleu Breizh Izel / Manche 8 : Boucles de l'Artois) sont composées d'un Contre La Montre individuel.

Si l'épreuve CLM se déroule sur la première étapes, l'ordre de départ des équipes se fera par une rotation de toutes les équipes engagées, dans l'ordre inverse du classement par équipes de la Coupe de France sur la dernière épreuve disputée.

En cas d'égalité de plusieurs équipes au classement par équipes, c'est le meilleur nombre de points acquis sur la dernière épreuve qui départagera les équipes concernées.

Dans les épreuves par étapes, si le CLM Individuel se déroule à partir de la seconde étape, ce sera la réglementation des épreuves par étapes qui sera prise en considération pour la rotation des différents coureurs, à savoir la prise en compte du classement général individuel.

Chaque équipe communiquera à la réunion des Directeurs Sportifs de ces épreuves, l'ordre des partants CLM de son équipe.

NB : Si le CLM se déroule lors de la 1^{ère} étape de la 1^{ère} épreuve de Coupe de France, un tirage au sort sera effectué parmi les équipes participantes.

ARTICLE 6

BARÈME DE POINTS

Les points acquis par les coureurs à la place réelle dans les épreuves énumérées à l'article 2 seront conformes au barème ci-dessous :

Classement par équipes : Le barème de points ne prend en compte que 3 coureurs maximum par club (y compris les points des coureurs retenus en sélection Equipe de France - cf Article 7). Les points à la place pour les autres coureurs (au-delà de 3 coureurs par club) seront bloqués.

Épreuves en ligne

11/03 : 80^{ème} Bordeaux-Saintes (Nouvelle Aquitaine)

02/04 : 90^{ème} Grand Prix de Vougy (Auvergne Rhône Alpes)

10/05 : 8^{ème} Grand Prix du Pays de Montbéliard (Bourgogne Franche Comté)

21/05 : Grand Prix de Luneray (Normandie)

15/07 : Entre Brenne et Montmorillonnais (Centre Val de Loire)

09/08 : Grand Prix de Cherves (Nouvelle Aquitaine)

Épreuves par étapes - 2 jours

08-09/09 : Boucles de l'Artois (Hauts de France)

Épreuves par étapes - 3 jours

15-17/06 : La Sport Breizh - Trophée France Bleu Breizh Izel (Bretagne)

BAREME DE POINTS COUPE DE FRANCEE DRAGE BICYCLES DES CLUBS DN1										
	Epreuves en ligne	Epreuves par étapes (sur 2 jours)				Epreuves par étapes (sur 3 jours)				
		1 ^{er} jour matin CLM individuel	1 ^{er} jour après-midi Demi étape EP en ligne	2 ^{ème} jour EP en ligne	CG Final	1 ^{er} jour matin CLM individuel	1 ^{er} jour après-midi Demi étape EP en ligne	2 ^{ème} jour EP en ligne	3 ^{ème} jour EP en ligne	CG Final
1	30	10	10	15	45	10	10	15	15	45
2	25	9	9	14	35	9	9	14	14	35
3	20	8	8	13	30	8	8	13	13	30
4	17	7	7	12	26	7	7	12	12	26
5	16	6	6	11	24	6	6	11	11	24
6	15	5	5	10	22	5	5	10	10	22
7	14	4	4	9	20	4	4	9	9	20
8	13	3	3	8	18	3	3	8	8	18
9	12	2	2	7	16	2	2	7	7	16
10	11	1	1	6	14	1	1	6	6	14
11	10			5	13			5	5	13
12	9			4	12			4	4	12
13	8			3	11			3	3	11
14	7			2	9			2	2	9
15	6			1	8			1	1	8
16	5				7					7
17	4				6					6
18	3				5					5
19	2				4					4
20	1				3					3
21										
22										
23										
24										
25										
26										
27										
28										
29										
30										

ARTICLE 7

POINTS DE SÉLECTION ÉQUIPE DE FRANCE

Lorsque les licenciés sont sélectionnés en équipe de France Route ⁽¹⁾ et Piste ⁽²⁾ et ne peuvent pas de ce fait participer à une épreuve de la Coupe de France, leurs clubs se voient attribuer, 5 points au titre de leur sélection pour la totalité de l'épreuve.

C'est la convocation établie par la Direction Technique Nationale qui déterminera la période de sélection.

Pour les coureurs sélectionnés en Equipe de France et dans le respect de la règle de 3 coureurs maximum par club, il sera pris en compte le meilleur résultat en points entre les points obtenus dans le classement de l'épreuve et les points de sélection.

Dans le cadre d'une épreuve par étapes et dans le respect de la règle de 3 coureurs maximum par club, seul le classement général final peut prendre en compte les points de sélection.

⁽¹⁾ Pour les sélections en Equipe de France Route, seules les participations aux Championnats du Monde, d'Europe, Courses Internationales en France et l'étranger (Classe 1 et Classe 2) et la Coupe des Nations seront prises en comptes.

⁽²⁾ Pour les sélections en Equipe de France Piste (Epreuves d'endurance), seules les

participations aux Championnats du Monde, d'Europe et Coupes du Monde seront prises en compte.

Aucun point ne sera attribué dans les différents stages de préparation, sauf si il rentre dans le cadre de la sélection officielle pour l'une des épreuves concernées et sauf si ces stages sont accolés à une sélection aux épreuves ci-dessus.

Le coureur devra remplir les conditions de participation à la Coupe de France DRAG BICYCLES des clubs DN1 et devra avoir participé à une des manches de la Coupe de France. Si ce cas se présente à la 1^{ère} manche, ces points seront intégrés à posteriori.

Les Points Equipe de France sont ajoutés à l'issue de chaque épreuve.

ARTICLE 8

CLASSEMENT DN1

Les épreuves retenues, référencées dans le tableau de l'article 2, servent de support au classement de la Coupe de France DRAG BICYCLES des clubs et aux classements des DN1.

Les classements de la Coupe de France DRAG BICYCLES des clubs DN1 sera établi par l'addition des points acquis par les coureurs à la place réelle (3 coureurs maximum par club) dans les différentes épreuves suivant les barèmes définis à l'article 5.

Le club ayant totalisé le plus grand nombre de points sera déclaré vainqueur de la Coupe de France DRAG BICYCLES des clubs de DN1 2018.

En cas d'égalité de points au classement par équipes provisoire ou final, il sera pris en compte la meilleure place individuelle sur la dernière épreuve disputée (si c'est une épreuve par étapes, ce sera la meilleure place obtenue dans le classement général individuel de l'épreuve). Les organisateurs sont libres de réaliser des classements annexes (Points chauds...).

En cas d'égalité de points au classement général par équipes final et / ou pour départager les structures n'ayant marquées aucun point, il sera pris en considération la totalité des places individuelles des 3 meilleurs coureurs de chaque équipe sur l'ensemble des manches de la Coupe de France.

Les deux derniers clubs du classement général final des Coupes de France DRAG BICYCLES des clubs DN1 seront relégués en division inférieure l'année suivante.

L'ensemble des équipes pouvant se maintenir ou accéder à l'échelon supérieur devront répondre aux conditions du dossier d'engagement correspondant.

Cas particuliers :

Dans l'hypothèse où un club ne possède pas les moyens financiers ou ne répond pas aux critères administratifs du cahier des charges pour accéder à l'échelon supérieur et / ou se maintenir dans sa Division Nationale, il sera fait appel au 3ème club de la DN inférieure, puis au 4ème club de la DN inférieure, puis au 1er club reléguable, et enfin au second reléguable.

Ce dernier point est en attente de validation par les organes fédéraux.

Perspective 2019/2020 :

La Commission Nationale Route mène actuellement, une réflexion sur les évolutions de niveaux (Montées / descentes) entre les Divisions Nationales. Ces travaux seront étudiés au cours de l'année 2018 pour une mise en application à partir de la saison 2019/2020. Ces évolutions des différents niveaux de Division Nationale seront communiquées au cours de l'année 2018.

ARTICLE 9

ENCADREMENT

L'encadrement sportif de chaque équipe devra être assuré par un directeur sportif titulaire d'un BEESAC minimum ou DEJEPS Mention Cyclisme Traditionnel.

En l'absence des diplômés ci-dessus, la position de l'équipe concernée, pour assurer son dépannage à l'échelon course, sera déterminée en application des dispositions de l'article 10 du présent règlement traitant de ce sujet.

ARTICLE 10

DÉPANNAGE

Chaque épreuve en ligne se déroulant par équipes, le changement de roues et de matériel entre équipiers est autorisé.

L'ordre des voitures pour le dépannage sera défini lors de la réunion des Directeurs Sportifs.

Pour la 1ère épreuve :

- ▶ **1^{er} tirage au sort** : les clubs représentés à la réunion dont l'encadrement répond aux dispositions de l'article 9.
- ▶ **2^{ème} tirage au sort** : les clubs représentés à la réunion dont l'encadrement ne répond pas aux dispositions de l'article 9.
- ▶ **3^{ème} tirage au sort** : les équipes non représentées à la réunion dont l'encadrement répond aux dispositions de l'article 9.
- ▶ **4^{ème} tirage au sort** : les équipes non représentées à la réunion dont l'encadrement ne répond pas aux dispositions de l'article 9.

Pour les épreuves suivantes (à partir de la seconde épreuve) :

Les clubs dans l'ordre de leur classement à l'issue de la précédente épreuve, représentés à la réunion et dont l'encadrement répond aux dispositions de l'article 9.

Et si besoin :

- ▶ **1^{er} tirage au sort** : les clubs représentés à la réunion dont l'encadrement ne répond pas aux dispositions de l'article 9.
- ▶ **2^{ème} tirage au sort** : les équipes non représentées à la réunion dont l'encadrement répond aux dispositions de l'article 9.
- ▶ **3^{ème} tirage au sort** : les équipes non représentées à la réunion dont l'encadrement ne répond pas aux dispositions de l'article 9.

ARTICLE 11

PÉNALITÉS

Le coureur faisant l'objet d'une mesure disciplinaire avec mise hors course ou déclassement, pour une infraction au règlement se verra retirer les points qu'il aura acquis dans l'épreuve considérée.

Toute infraction aux règlements FFC et UCI, relatifs à la lutte contre le dopage, entraînera la suppression des points acquis par le coureur lors de sa période de suspension.

Les points ainsi perdus par le coureur sanctionné, ne pourront en aucun cas, être attribués à un autre coureur.

ARTICLE 12

INDEMNITÉS ÉQUIPES

A l'issue de chaque manche, les équipes participantes seront indemnisées au prorata du nombre de km parcourus et de coureurs présents au départ. C'est la distance entre le siège du club et le lieu de permanence de la course (aller-retour) qui sera pris en considération pour le calcul.

Le montant de la participation de l'organisateur aux frais de déplacement des clubs concernés est de 8.000 € pour les épreuves en ligne et de 4.000€ pour les épreuves par étapes.

Pour l'ensemble des épreuves*, exceptions faites des épreuves par étapes (La Sport Breizh et les Boucles de l'Artois), les équipes participantes devront assurer par leurs propres moyens leur hébergement et leur repas.

* Pour La Sport Breizh (Manche 5) et les Boucles de l'Artois (Manche 8), l'organisateur devra assurer à l'ensemble des équipes présentes : l'hébergement et les repas des six coureurs et de l'encadrement (3 personnes) de la veille au soir de la 1^{ère} étape jusqu'au soir de la dernière étape.

ARTICLE 13

DOTATIONS DRAG BICYCLES ET REMISE DE PRIX

A ce jour, le classement général final de la Coupe de France DRAG BICYCLES des clubs DN1 fait l'objet d'une dotation en matériel de la part de la société DRAG BICYCLES.

Cette dotation pour les Coupes de France DN1 est en cours de finalisation avec le partenaire DRAG BICYCLES. Toutefois, la FFC mène également une réflexion avec le partenaire DRAG BICYCLES sur d'autres initiatives ou d'autres projets en lieu et place de la fourniture d'une dotation en matériels.

Si la dotation DRAG BICYCLES 2018 existe, celle-ci sera organisée lors du Trophée des Champions le Samedi 29 septembre 2018. (Cf article 15)

Lors de la finale des 8 et 9 septembre 2018, les trois premières équipes se verront remettre un trophée fourni par la FFC.

ARTICLE 14

ENGAGEMENTS

Pour répondre aux besoins des organisateurs dans la publication des listes d'engagés et pour la promotion des clubs de Division Nationale, les clubs participants à chaque manche de Coupe de France devront **s'engager par internet au plus tard à J-6** avant le début de l'épreuve.

Les modifications de la liste des engagés pourront intervenir jusqu'à J-3 avant le début de l'épreuve avec l'outil Engagement Route internet.

En début d'année, en fonction des noms des clubs engagés, des sigles de trois lettres seront attribués à chaque structure. Ces sigles seront publiés et repris dans l'édition des résultats conformément au nom d'affiliation du club réalisé au début de la saison.

ARTICLE 15

TROPHÉE DES CHAMPIONS DES DIVISIONS NATIONALES - SAMEDI 29 SEPTEMBRE 2018

Pour clôturer la saison 2018, **une épreuve finale des Divisions nationales est organisée le Samedi 29 septembre 2018.**

Cette épreuve finale décerne un titre honorifique mais ne compte pas dans le classement général des différentes Coupes de France.

Le nom de l'épreuve est le **Trophée des Champions des Divisions Nationales** et regroupe les équipes suivantes à condition de respecter les conditions d'engagement :

- ▶ **12 premières équipes DN1** selon le classement final de la Coupe de France DRAG BICYCLES des clubs 2018.
- ▶ **10 premières équipes DN2** selon le classement final de la Coupe de France DRAG BICYCLES des clubs DN2 2018
- ▶ **3 premières équipes DN3** selon le classement final de la Coupe de France DRAG BICYCLES des clubs DN3 2018
- ▶ **5 wild-cards** maximum au choix de l'organisateur parmi les DN1/DN2/DN3

La participation à cette épreuve est obligatoire pour les équipes de Division Nationale qualifiées à l'issue des épreuves de Coupe de France.

Cette épreuve se dispute par équipe, composée de 5 coureurs de 1^{ère} ou 2^{ème} catégorie dont trois français obligatoirement. Les deux autres

coureurs pouvant être français ou étrangers, sans restriction d'âge.

La méthode de classement sera identique aux principes de classement des différentes coupes de France avec un barème de points sur les 50 premiers coureurs, avec la prise en compte de 3 coureurs maximum par club.

1	150 pts	14	78 pts	27	37 pts	40	15 pts
2	130 pts	15	76 pts	28	34 pts	41	14 pts
3	120 pts	16	74 pts	29	31 pts	42	13 pts
4	115 pts	17	72 pts	30	29 pts	43	12 pts
5	110 pts	18	69 pts	31	27 pts	44	11 pts
6	102 pts	19	64 pts	32	25 pts	45	10 pts
7	100 pts	20	61 pts	33	23 pts	46	9 pts
8	95 pts	21	59 pts	34	21 pts	47	8 pts
9	92 pts	22	56 pts	35	20 pts	48	7 pts
10	89 pts	23	53 pts	36	19 pts	49	6 pts
11	86 pts	24	46 pts	37	18 pts	50	5 pts
12	83 pts	25	43 pts	38	17 pts		
13	80 pts	26	40 pts	39	16 pts		

Cette épreuve mise en place par le COMC (Comité d'Organisation de Manifestations cyclistes) fera l'objet d'un règlement particulier reprenant ces principes réglementaires.

ARTICLE 16

QUALIFICATIONS CHAMPIONNATS DE FRANCE SUR ROUTE

La qualification des coureurs aux Championnats de France de cyclisme sur route sera réalisée selon le barème suivant :

- ▶ 10 DN1 (de la 1^{ère} à la 10^{ème}) X 6 Coureurs = 60 COUREURS
- ▶ 10 DN1 (de la 11^{ème} à la 20^{ème}) x 5 coureurs = 50 COUREURS

Le classement et la sélection des équipes DN1 sera réalisé à l'issue de la 5^{ème} manche de la Coupe de France DRAG BICYCLES des clubs DN1, La Sport Breizh (Bretagne) - Du 15 au 17 juin 2018.



COORDINATEUR ROUTE

Alexandre FOUREZ

a.fourez@ffc.fr

+33 (0)1.81.88.09.35 / +33 (0)6.99.15.94.21

Vélodrome National de Saint-Quentin-en-Yvelines

1, rue Laurent Fignon

78180 Montigny le Bretonneux

<http://www.ffc.fr>